

Le 4 février 2016



Monsieur le Ministre,

Le 17 juin 2015, nous vous avons interpellé par courrier pour vous exprimer notre inquiétude concernant les sites Alstom-Transport de nos territoires.

Ceux-ci pourraient connaître des destructions d'emplois si le renouvellement des trains intercités devait être réalisé dans le cadre des appels d'offres et non par l'application des contrats-cadres.

Or d'après des échos parus dans la presse, c'est bien le recours aux appels d'offres qui pourrait être retenu. Ce choix retarderait considérablement les procédures et les sites de production accuseraient alors un « creux » d'activités de près de 18 mois ce qui aura une incidence très importante pour l'emploi.

Ce choix serait un véritable coup dur pour les sites Alstom-Transport d'Ornans dans le Doubs, du Creusot en Saône-et-Loire, de Tarbes dans les Hautes-Pyrénées, de Villeurbanne dans le Rhône, dans le Territoire de Belfort et enfin de Reichshoffen dans le Bas-Rhin.

Ce serait également une mauvaise nouvelle pour les voyageurs pour qui le recours à un appel d'offres va retarder la mise en service de ces nouveaux TET alors même que les trains intercités en circulation sont d'ores et déjà vétustes et peu confortables.

.../...

Monsieur Alain VIDALIES
Secrétaire d'État en charge des Transports
246, boulevard Saint-Germain
75007 PARIS



Votre décision finale devrait être annoncée ce 18 février 2016. Nous réitérerons avec insistance notre souhait de voir la procédure des contrats-cadres entérinée par la SNCF.

Certes nous sommes conscients que certaines analyses estiment qu'un risque juridique peut peser sur la validité de l'application des contrats-cadres. Toutefois, nous ne pourrions que regretter qu'à la prise d'un risque juridique mesuré, il soit préféré la certitude du chômage pour de nombreux employés des sites Alstom-Transport.

Nous partageons tous l'objectif du Président de la République qui souhaite faire de la lutte contre le chômage une priorité nationale.

Vous êtes désormais confronté à un cas concret où votre décision peut soit assurer la pérennité de nos outils industriels et nos emplois ou, au contraire, plonger de nombreux territoires dans une situation difficile économiquement et socialement.

Il s'agit pour vous de faire un choix. Nous espérons que vous ferez celui de l'emploi.

Restant à votre entière disposition, nous vous prions de croire, Monsieur le Ministre, à l'expression de notre haute considération.

Jean-Marie BOCKEL

René DANESI

Fabienne KELLER

Guy-Dominique KENNEL

Claude KERN

Jean-François LONGEOT

Cédric PERRIN

Michel RAISON

André REICHARDT

Catherine TROENDLÉ

Jacques GROSPERRIN

Copie à :

M. Manuel VALLS - Premier ministre

M. Emmanuel MACRON - ministre de l'Economie et du Numérique